

# Les Entreprises publiques locales et le traitement des déchets

## Les grands enjeux des collectivités locales en matière de traitement des déchets

La collecte sélective, le traitement des déchets ménagers ou industriels, le tri et la valorisation des déchets ainsi que l'enfouissement des déchets ultimes sont aujourd'hui au cœur des préoccupations locales. L'ensemble des activités du secteur des déchets repose sur un vrai projet industriel local. Il nécessite souvent des fonds propres, un plan d'affaires englobant la recherche d'investisseurs privés et/ou des investissements publics, une offre de services adaptée au territoire et le développement des usages afin de protéger l'environnement. Ce projet industriel est avant tout au service de l'intérêt général. Il est indispensable que les collectivités maîtrisent toutes les décisions stratégiques qui permettent de garantir cette finalité. Pour répondre aux exigences de savoir-faire, de technicité, de transparence, de maîtrise de coût, de sauvegarde de la ressource naturelle et du développement durable, les collectivités disposent de solutions dans la gamme Epl.

## Les Epl et le traitement des déchets

Plus de 30 Epl interviennent dans la chaîne du traitement des déchets, à l'instar de la Semardel dans l'Essonne, de Triselec à Lille et à Dunkerque, de Cyclea et la Semrre à La Réunion, de la Sotraval à Brest ou d'Arcavi dans les Ardennes. Les Epl garantissent une totale maîtrise de la ressource naturelle par les collectivités locales ainsi qu'une transparence des coûts. Elles permettent également aux collectivités d'exercer un réel contrôle sur l'exploitation de la ressource naturelle et de répondre aux enjeux d'intérêt général.

## Valeur ajoutée des Sociétés d'économie mixte (Sem)

Les Sem ont pour vocation de servir les intérêts partagés des secteurs public et privé et d'assurer une transparence, à la fois légale et opérationnelle. Elles constituent une solution gagnant-gagnant, spécialement lorsque le développement de l'activité nécessite des investissements lourds pour accompagner les opérateurs privés. La formule Sem garantit à l'ensemble des partenaires une souplesse de fonctionnement et une réactivité nécessaires sur un marché très concurrentiel. Mieux, il est possible de fixer des règles de gouvernance compatibles avec les intérêts des collectivités et des acteurs privés afin de bénéficier des compétences techniques, financières et commerciales de ces derniers pour assurer le succès de la société. Si les collectivités ont pour préoccupation de servir le territoire et de réinvestir localement les résultats, elles auront à cœur de faire profiter leurs partenaires de potentiels dividendes. La mixité des activités publiques et privées des Sem comme leur capacité à réaliser des investissements nouveaux permettent d'apporter aux collectivités une solution concrète et performante au traitement des déchets. Enfin, les Sem peuvent agir en dehors du territoire de leurs actionnaires, travailler pour d'autres clients, diversifier leurs activités à travers des filiales et prise de participation, et s'appuyer sur des experts reconnus comme de solides partenaires financiers.

## Valeur ajoutée des Sociétés publiques locales (Spl)

De nombreux services et équipements ne peuvent être confiés à des structures dont les moyens et les compétences sont assurés par des régies municipales ou communautaires, spécialement en raison des rigidités de fonctionnement. De par leur statut de société anonyme, leur comptabilité analytique et leurs salariés de droit privé, les Spl offrent une souplesse et une réactivité plus importantes. Exemptées de procédures de mise en concurrence, les Spl sont également un formidable instrument de mutualisation entre collectivités. A cet égard, plusieurs échelons de collectivités peuvent devenir actionnaires d'une Spl, soit directement, soit par le biais de groupements, sous réserve pour ces derniers d'être effectivement dotés de la compétence en matière de déchets. Les Spl ont également vocation à créer une réponse nouvelle sur un marché dominé par un nombre restreint d'acteurs.